



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-138 : RH - CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le domaine de l'enfance-jeunesse, considérant la nécessité d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'élargir le service rendu à la population, il est proposé :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation 35/35^e,
- la création d'un poste d'adjoint d'animation 10.5/35^e
- la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation 10.5/35^e ;
- la création deux postes permanents d'adjoint d'animation 13.5/35^e ;
- la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation 9.5/35^e.

Dans le cadre de la pérennisation de France Services, considérant la nécessité d'améliorer les missions d'accueil, d'accompagnement et d'encadrement des usagers, il est proposé :

- la création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 35/35^e.

Dans le domaine de la santé, considérant la dynamique enclenchée en matière d'animation des professionnels de santé sur le secteur d'Aigueperse et l'intérêt d'élargir la démarche à l'ensemble du territoire au titre du contrat local de santé en construction, il est proposé :

- la création de 2 postes d'attaché à hauteur de 35/35^e.

Il est précisé que par dérogation, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le tableau des effectifs a été mis à jour de la manière suivante :

Filière	Cat.	Grade	Nb postes	Temps de travail	ETP pourvus
Administrative	A	Directeur général des services	1	35	1
Administrative	A	Directeur général adjoint	1	35	1
Administrative	A	Attaché principal	2	35	1
Administrative	A	Attaché	7	35	1,5
Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	35	1
Administrative	B	Rédacteur	3	35	3
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^e cl.	2	35	2
Administrative	C	Adjoint administratif	4	35	2,66
Administrative	C	Adjoint administratif	1	14	0,4
Administrative	C	Adjoint administratif	1	24	0,69
Animation	B	Animateur principal 2 ^{ème} cl	1	35	1
Animation	B	Animateur	4	35	4
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} cl.	1	35	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	4	35	3,8
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	1	28	0,8
Animation	C	Adjoint d'animation	4	35	2,8
Animation	C	Adjoint d'animation	5	24	2,76
Animation	C	Adjoint d'animation	1	29,4	0,84
Animation	C	Adjoint d'animation	1	25	0,71
Animation	C	Adjoint d'animation	2	23,5	1,34
Animation	C	Adjoint d'animation	11	10,5	2,1
Animation	C	Adjoint d'animation	5	13,5	1,17
Animation	C	Adjoint d'animation	2	13	0,74
Animation	C	Adjoint d'animation	1	9,5	0
Animation	C	Adjoint d'animation	2	16	0,92

Culture	B	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 1 ^e cl	2	35	2
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 1 ^e classe	1	35	0,8
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 1 ^e classe	1	30	0,86
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 2 ^e classe	1	35	1
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 2 ^e classe	1	30	0
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	35	1
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	2	35	2
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	28	0,8
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	17,5	0
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e cl.	1	15,5	0,44
Médico-sociale	C	Agent social principal de 2 ^e cl.	4	35	4
Médico-sociale	C	Agent social	2	35	1
Médico-sociale	C	Agent social	1	23	0
Médico-sociale	C	Agent social	1	18,5	0,53
Technique	A	Ingénieur principal	1	35	0
Technique	A	Ingénieur	1	35	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	1	35	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	1	20	0,57
Technique	C	Adjoint technique	2	2	0,06
Technique	C	Adjoint technique	1	35	1
Technique	C	Adjoint technique	1	6,5	0,19
Technique	C	Adjoint technique	1	12	0,34
Technique	C	Adjoint technique	1	8	0,23
Technique	C	Adjoint technique	1	14	0,4

Postes ouverts : 98 - Équivalents ETP : 72,85 - ETP pourvus : 57,45

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- d'accepter ces propositions de création de postes, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs correspondants ;
 - d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
 - d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19 décembre 2023

Le président,

